



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°A-184-2026

Arrêté portant délégation de signature et habilitation à M. Thierry PEYROUNY - Directeur des Bâtiments et de l'Espace Public

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-19,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n°2024/0455 du 19 août 2024 portant nomination par voie de mutation en qualité d'ingénieur principal - à temps complet de M. Thierry PEYROUNY,

CONSIDERANT qu'un système de vidéosurveillance a été mis en place au sein du Centre Technique Municipal de Villiers-le-Bel (rue du Haut du Roy).

CONSIDERANT que la Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature aux responsables de services,

A R R E T E

Article 1 - Il est donné délégation de signature à M. Thierry PEYROUNY - Directeur des Bâtiments et de l'Espace Public pour signer les bons de commande de la « Direction des Bâtiments et de l'Espace Public » dans la limite d'un montant maximum de 1 500 € TTC ainsi que les bordereaux d'envoi des pièces ou documents concernant les secteurs placés dans le ressort de cette direction.

Article 2 - M. Thierry PEYROUNY - Directeur des Bâtiments et de l'Espace Public est habilité à accéder et à visionner les images du système de vidéosurveillance mis en place au sein du Centre Technique Municipal de Villiers-le-Bel (rue du Haut du Roy).

Article 3 - Cette délégation prend effet à compter du 27 avril 2026.

Article 4 - La présente délégation étant consentie par la Maire sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte à la Maire sans délai, de tous les actes et documents signés à ce titre.

Article 5 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au Comptable de la Collectivité.

A Villiers-le-Bel, le 23 avril 2026

Arrêté n°A-184-2026

Le Directeur des Bâtiments et de l'Espace Public
Thierry PEYROUNY
Notifié le

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Villiers-le-Bel et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Madame la Maire
Djida DJALLALI-TECHTACH

